

## **Technologies de l'information et de la communication**

### *Le secteur des TIC : un élément horizontal pour le développement industriel*

105) Le secteur des TIC est un secteur plein de contradictions. Une profonde modification structurelle a causé des pertes d'emploi considérables. Ce fait, associé à une mauvaise gestion, a pour conséquence un environnement de travail marqué par une grande insécurité dans le secteur des TIC. Par ailleurs, le secteur est devenu un moteur pour le développement et l'innovation économiques. Il est encore plus important de constater que le secteur des TIC constitue une force générale de changement pour la vie professionnelle et pour l'ensemble de la société. Par conséquent, le secteur des TIC peut être considéré par la société comme une chance, mais aussi, à bien des égards, comme une menace.

106) Le secteur des TIC est caractérisé par l'importance des services. Sur un total de 7 millions de salariés, environ 5,3 millions sont employés dans le secteur des services, alors que seulement 1,7 millions d'entre eux le sont dans les industries de transformation. En termes d'emploi, le secteur subit une profonde mutation, à savoir des fusions et des acquisitions, une externalisation « offshore » et l'apparition de nouvelles technologies. Par ailleurs, ce ne sont pas seulement les industries de transformation qui sont délocalisées. Plus les services sont susceptibles d'être commercialisés, plus ils deviennent eux aussi sujets aux délocalisations.

107) En examinant les perspectives d'avenir, la FEM a reconnu deux caractéristiques principales qui sont essentielles dans ce secteur d'un point de vue syndical. Premièrement, les TIC sont fortement intégrées au développement d'autres secteurs, fait qui doit être pris en considération dans la politique industrielle globale. Ensuite, le secteur des TIC proprement dit est lui-même confronté à de nombreux défis, tels que la gestion du changement, l'emploi, la formation et l'éducation, de même que la densité syndicale au sein du secteur, pour n'en citer que quelques-uns.

108) Le phénomène d' « offshoring » est une forme de délocalisation d'activités concernant des travailleurs hautement qualifiés. Les raisons pour y recourir sont des stratégies de réduction des coûts et la disponibilité de travailleurs hautement qualifiés dans ces pays. Il est dans l'intérêt de la FEM de contrôler le développement de ce phénomène.

### *Principaux objectifs*

109) Les principaux objectifs de la FEM pour la mandature 2007 - 2011 dans le secteur des TIC seront les suivants :

- L'amélioration de l'emploi dans le secteur des TIC. La création d'emplois dépendra de plusieurs activités, telles que l'application de savoir-faire et de connaissances de haut niveau, le développement du travail et de l'organisation du travail, l'environnement de travail et les modèles d'entreprises, la gestion contrôlée des mutations structurelles et, par-dessus tout, un dialogue social entre les différents acteurs concernés. De ce point de vue, la FEM encouragera une politique industrielle dans le secteur des TIC.
- Une gestion du changement et un développement industriel durables sont tous deux importants pour l'emploi. La FEM, avec ses organisations affiliées, est un partenaire compétent dans le domaine de la politique industrielle. Le comité sectoriel des TIC fera appel à ses ressources pour participer à l'élaboration d'activités avec la Commission européenne, le Comité Economique et Social Européen, ainsi qu'avec d'autres partenaires concernés.
- Le dialogue social constitue aux yeux de la FEM l'un des principaux outils de politique sociale, et il est grandement nécessaire dans le secteur des TIC, celui-ci étant confronté à une immense mutation structurelle. De l'avis de la FEM, le problème est l'absence d'homologues concernés. La FEM consacrera ses efforts, de concert avec d'autres fédérations syndicales du secteur, à créer un terrain favorable à un dialogue social fructueux.
- Les résultats de la politique industrielle seront mesurés en termes de développement économique et social au niveau des entreprises. L'outil de la FEM pour la politique industrielle au niveau de l'entreprise est le comité d'entreprise européen. Les comités d'entreprise européens doivent jouer un rôle significatif dans l'anticipation des changements de manière constructive. Le comité sectoriel des TIC de la FEM poursuivra par conséquent son travail de coordination des comités d'entreprise européens, et de facilitation de leur création.
- L'analyse, l'établissement de critères, et le partage des meilleures pratiques entre les syndicats. Dans un monde en rapide mutation, une gestion de haute qualité des activités est un outil essentiel pour que le travail syndical soit couronné de succès. En raison de son importance capitale, le secteur des TIC doit être correctement analysé, et les résultats de cette analyse devront être utilisés en vue de l'établissement de critères et d'un échange de meilleures pratiques entre les organisations syndicales affiliées. Il va sans dire que cela est encore trop peu au vu des défis que la FEM doit relever. Au cours de la prochaine mandature, le comité sectoriel des TIC a donc l'intention de créer un système proposant périodiquement des projets de travail à ses membres.

### *Activités*

110) Les principaux objectifs seront atteints par des activités dans le domaine des TIC, et ce dans le cadre de deux projets différents.

111) Premièrement, le comité sectoriel des TIC explorera la question de la gouvernance d'entreprise. Le comité mettra en place un projet qui aura pour but d'analyser la gouvernance d'entreprise au sein de différentes entreprises. Ce projet se concentrera sur le développement des ressources humaines, la responsabilité sociale des entreprises et la gestion du changement. Le projet sera organisé de concert avec le Comité « Politique d'entreprise », les organisations affiliées à la FEM, les comités d'entreprise européens ainsi que d'autres acteurs concernés. Ce programme sera organisé, dans la mesure du possible, via Internet, en utilisant le réseau « @-trade union ».

112) Le second projet qui sera exécuté au cours de la prochaine mandature se concentrera sur l'emploi. Comme nous l'avons décrit, l'emploi dans les autres secteurs est fortement dépendant du développement de deux secteurs principaux, à savoir les TIC et l'ingénierie. Le comité sectoriel des TIC dirigera, en collaboration avec le comité « Ingénierie mécanique », un projet qui contribuera à identifier l'influence des secteurs-clés sur l'emploi dans d'autres secteurs. Le projet sera exécuté en coopération avec le Comité « Politique industrielle », les organisations affiliées à la FEM et d'autres acteurs concernés.

113) Etant donné que plusieurs sous-secteurs de la branche TIC en Europe sont perdants sur le plan mondial pour les aspects économiques et technologiques, le comité sectoriel des TIC évaluera en permanence les développements structurels et technologiques dans ce secteur et lancera des propositions concrètes pour un meilleur ancrage de ce secteur en Europe.

114) Le comité sectoriel des TIC travaillera également en étroite coopération avec la Commission européenne, en participant à des plateformes technologiques ainsi qu'à des travaux dans le domaine de l'innovation.